



CATÉGORIE : RÉUTILISATION, RECYCLAGE & PRÉVENTION DES DÉCHETS



ACHATS DE PRODUITS DE SECONDE MAIN



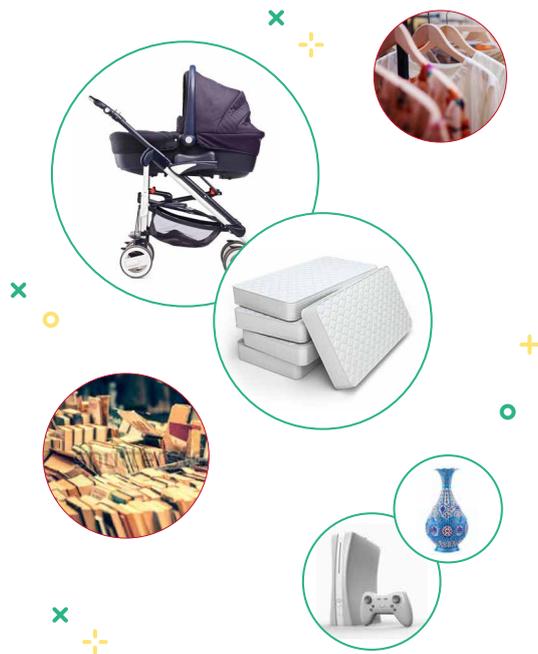
TOUS LES PRODUITS

Par exemple

- > Vêtements
- > Chaussures
- > Articles de maroquinerie tels que sacs, ceintures, cartables, ...
- > Textile d'ameublement et de décoration tel que nappes, draps, couvertures, ...
- > Meubles et articles d'ornement tels que cadres, miroirs, vases, ...
- > Matelas et édredons
- > Livres
- > Jouets et consoles de jeux
- > Matériels pour bébé tels que buggies et poussettes, chauffe-biberon, ...
- > Vaisselle/couverts



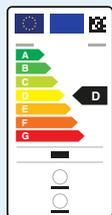
Les fins de série et les modèles d'exposition ne peuvent pas être achetés avec des éco-chèques



TOUS LES APPAREILS ELECTRIQUES QUI DISPOSENT DU LABEL ENERGETIQUE EUROPEEN



NOUVEAU LABEL 2021



lave-linge ménagers et lave-linge séchant ménagers (combi) : **A**

Lave-vaisselle ménagers : **ABC**

Appareils de réfrigération à usage domestique (frigos, congélateurs, combis) : **ABCD**

Ecrans et téléviseurs : **ABCDE**

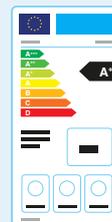


TOUS LES AUTRES APPAREILS TOMBENT ENCORE SOUS L'ANCIEN LABEL ÉNERGÉTIQUE

Appareils n'ayant pas encore le nouveau label énergétique européen comme par exemple : sèche-linge ménagers ou les fours : uniquement **A+**, **A++** et **A+++**

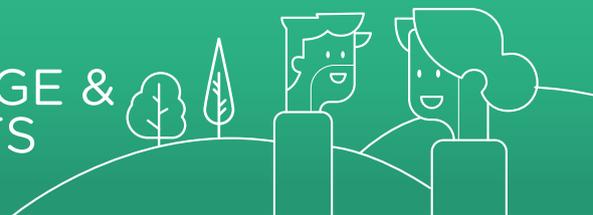
Sources lumineuses : lampes et ampoules. Classes **A**, **B**, **C** ou **D**. Les lampes et ampoules mises sur le marché avant le 1/09/2021 avec les anciennes classes énergétiques **A+** ou **A++** peuvent encore être vendues jusqu'au 28/02/2023.

Stock : par exemple les téléviseurs, réfrigérateurs, lave-vaisselle, lave-linges et lave-linges séchant, qui ont été mis sur le marché avant le 1^{er} novembre 2020 et qui disposent uniquement de l'ancien label énergétique peuvent encore être achetés avec des éco-chèques jusqu'au 30 novembre 2021 pour les classes **A+**, **A++** et **A+++**





CATÉGORIE : RÉUTILISATION, RECYCLAGE & PRÉVENTION DES DÉCHETS



ACHATS DE PRODUITS DE SECONDE MAIN



TOUS LES PETITS APPAREILS ÉLECTRIQUES

Par exemple

- > Les appareils de cuisine tels que bouilloires, grille-pains, couteaux électriques, mixeurs...
- > Les appareils de salle de bains tels que brosses à dents électrique, rasoirs électriques, épilateurs électriques, fers à friser...
- > Autres appareils tels qu'ordinateurs portables, tablettes, accessoires d'ordinateur, appareils audio et vidéo, lecteurs MP3, jouets électroniques, téléphones fixes et GSM, chargeurs, outils électriques, horloges...
- > Le matériel TIC * reconditionné : retours SAV (produits sous garantie avec dysfonctionnement, coups ou griffures) révisé et réparé avant leur remise en vente d'occasion et remis en état.

* Technologies de l'information et de la communication (TIC: transcription de l'anglais information and communication technologies, ICT)



Les appareils pourvus de moteurs non électriques ne peuvent pas être payés avec des éco-chèques.
Les retours clients et les modèles d'exposition ne peuvent pas être achetés avec des éco-chèques.



Pensez-y !

Donnez une nouvelle vie à vos appareils électriques cassés. Déposez-les dans un point Recupel.
En savoir plus: <https://www.recupel.be/fr/>

LOCATION DE PRODUITS QUI RÉPONDENT AUX MÊMES CONDITIONS QUE L'ACHAT DE PRODUITS DE SECONDE MAIN



Par exemple

- > Location de matériel pour l'organisation de fêtes à domicile
- > Location d'outillage sur des sites de location de matériel divers
- > Location de vêtements de cérémonies



CATÉGORIE : RÉUTILISATION, RECYCLAGE & PRÉVENTION DES DÉCHETS



ACHAT DE PRODUITS DESTINÉS SPÉCIFIQUEMENT À LA RÉUTILISATION OU AU COMPOSTAGE



Par exemple

- > Les piles rechargeables et leur chargeur
- > Les boîtes de conservation et à tartines
- > Les gourdes, les mugs de voyage et les thermos munis d'un gobelet
- > Les machines à soda, leurs recharges et accessoires
- > Les carafes et les robinets filtrants et leurs filtres
- > Les langes lavables
- > Les bacs de compostage
- > Les vermicompostières
- > Terreau/compost
- > Terre végétale
- > Les couverts, touillettes à café, pailles, vaisselle et barquettes allant au four et **comestibles**

ACHAT DE PRODUITS RECYCLÉS OU DE PRODUITS COMPOSÉS DE MATÉRIAUX RECYCLÉS OU RÉCUPÉRÉS, COMPOSTABLES OU BIODÉGRADABLES

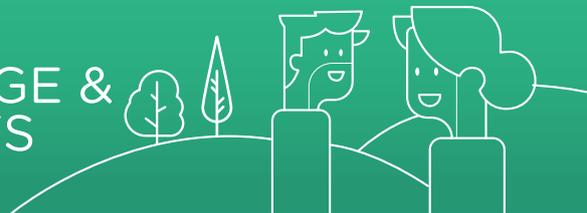
Par exemple

- > Papier 100% recyclé
- > Meubles réalisés à base de fibre de bois 100% recyclé (MDF)
- > Textile en polyester 100% recyclé
- > Pellets de bois
- > Terreau, compost, terre végétale





CATÉGORIE : RÉUTILISATION, RECYCLAGE & PRÉVENTION DES DÉCHETS



RÉPARATIONS



**TOUTES LES RÉPARATIONS DE PRODUITS À L'EXCEPTION
DES APPAREILS POURVUS DE MOTEURS NON ÉLECTRIQUES**



Par exemple

- > Vêtements
- > Chaussures
- > Articles de maroquinerie tels que sacs, portefeuilles, ceintures, cartable, sacs de voyage en cuir, ...
- > Electro, appareils électroniques et informatiques
- > Lunettes, bijoux et montres
- > Meubles



Les réparations d'appareils pourvus de moteurs non électriques ne peuvent pas être payées avec des éco-chèques

REMARQUE GÉNÉRALE :

Pour chaque produit, la location, le placement, l'entretien, la réparation et les **filtres** peuvent aussi, le cas échéant, être payés avec des éco-chèques.